Mandaté par AFNOR Certification
pour la marque NF

CERTIFICAT

FENETRES PVC
A LA FRANCAISE, OSCILLO-BATTANTES ET A SOUFFLET

A70V Classique

Le CSTB atteste que les produits, mentionnés en annexe, sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « FENETRES ET BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT » (NF220-EP5) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification et le CSTB accordent respectivement à :

La société **F.I.SCHMÖLLN GMBH**
ALTENBURGER STRASSE 72
DE-04626 SCHMÖLLN (ALLEMAGNE)

Usine de **DE-04626 SCHMÖLLN (ALLEMAGNE)**

le droit d'usage de la marque NF FENETRES PVC et de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF, les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 5228-216-116 du 14 février 2024

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.
Le certificat en vigueur peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.cstb.fr/listes/NF220.pdf
pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

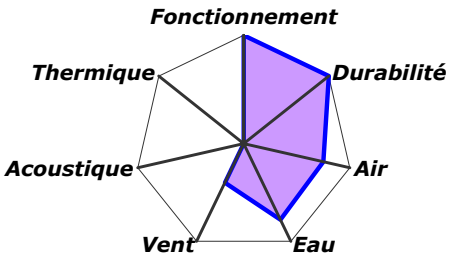

Conformité au DTA :
- **Société VEKA SAS, Gamme 70**
- **Société AT PARTNER, Gamme 70-V**

Classement A*E*V* certifié :
- **A*3 E*7A V*A2**

Performances minimales

Performances maximales pouvant être atteintes

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon le modèle ci-dessous :

216-116 NF FENETRES PVC CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED **A*3 E*7A V*A2**

Les produits certifiés doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Ce certificat comporte 3 pages.

Contact CSTB :

DIRECTION BAIES ET VITRAGES
Tél. : 01 64 68 84 45
E-mail : NF220@cstb.fr

Par délégation
du Président

Florian RASSE

ACCREDITATION N° 5-0010
List of sites and Scope available on / Listes des sites et portée disponibles sur WWW.COFRAC.FR
cofrac CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

FABRICATIONS CERTIFIEES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées et leurs classements. Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques CERTIFIE CSTB CERTIFIED et NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 216 - 116

1. MARQUE CERTIFIE CSTB CERTIFIED

1.1 Profilés

Conformes à ceux définis dans le Document Technique d'Application (DTA) :

- Société AT PARTNER, Gamme 70-V.

1.2 Vitrages isolants certifiés

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1200 Pa.

1.3 Quincaillerie

- Crémones: FERCO,
- Organes de rotation : FERCO, CEMOM MOATTI,
- Verrouillage semi-fixe : FERCO, WINKHAUS

1.4 Renforts

Selon les dispositions prévues par le fabricant.

1.5 Accessoires

Les drainages extérieur directs dormant sont équipés de cache-tempêtes fixe sans clapet.

2. MARQUE NF

2.1 *Fenêtres sans allège*

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés et dans des situations pour lesquelles la **classe 3** pour l'essai de résistance au vent n'est pas requise.

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions tableau pour des mises en œuvre en neuf.

DIMENSIONS MAXIMALES DES FENÊTRES CERTIFIÉES POUR UN CLASSEMENT

A*3 E*7A V*A2

à 1 vantail

à soufflet

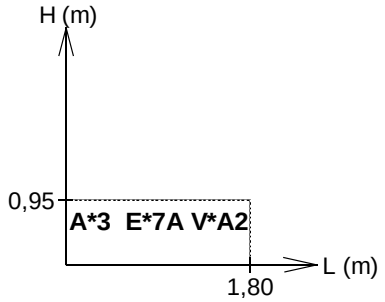

oscillo-battant

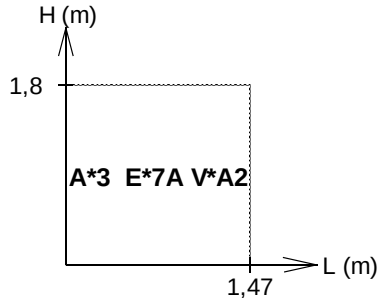

à la française ou oscillo-battant

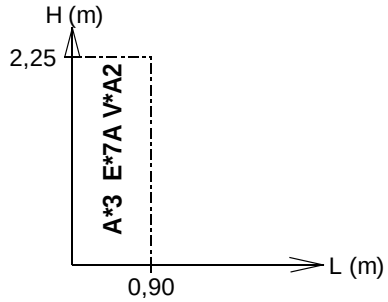

à 2 vantaux

à la française

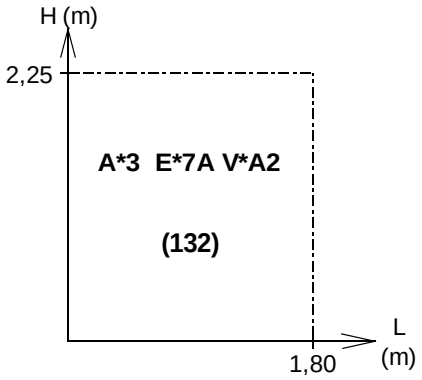

Les valeurs entre parenthèses correspondent à la largeur minimale du battement

Ces dimensions peuvent être étendues à des fenêtres dont la surface est inférieure ou égale à 1,5 fois la surface de base selon les conditions précisées au référentiel